

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 18 mars 2015, le comité syndical s'est réuni une seconde fois le 1^{er} Avril 2015 sous la présidence de Monsieur CABADET.

Présents	33
Représentés	11

Monsieur CABADET remercie les délégués de leur présence et leur propose de débiter la réunion.

*** Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame LESIEUR, déléguée de la commune de GOINCOURT est élue pour remplir cette fonction.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 10 décembre 2014**

Monsieur CABADET demande aux délégués s'ils ont des observations à faire sur le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2014. Ceux-ci n'en ayant pas l'approuvent à l'unanimité.

*** Approbation de l'Ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité

I) Présentation et vote du Compte Administratif 2014

Monsieur CABADET présente le compte administratif 2014 qui fait ressortir à la section de fonctionnement et d'investissement les résultats suivants :

Section de fonctionnement 2014

Dépenses de fonctionnement	1 048 163,02 €
Recettes de fonctionnement	1 046 696,61 €
Résultat exercice – déficit	- 1 466,41 €
Résultat antérieur reporté	83 219 ,28 €
Résultat de clôture année 2014	81 752 ,87 €

Section d'investissement 2014

Résultat exercice	0,00 €
Résultat antérieur reporté	160 623,68 €
Résultat de clôture année 2014	160 623,68 €

Les délégués n'ayant aucune observation à faire sur le compte administratif, Monsieur CABADET conformément à l'article L2121-14 du CGCT quitte la salle. Monsieur SENMARTIN 1^{er} Vice-Président du SMIOCE soumet le CA 2014 au vote des délégués. Ceux-ci l'acceptent à l'unanimité.

II) Vote du Compte de Gestion 2014

Le compte de gestion 2014 de la Trésorerie Principale de Beauvais Municipale dont les résultats sont en concordance avec ceux du compte administratif 2014 est soumis au vote des délégués. Ceux-ci l'approuvent à l'unanimité.

III) Affectation des résultats de l'exercice 2014 au Budget primitif 2015

Il est proposé aux délégués de reprendre au budget primitif 2015, les résultats de clôture de l'exercice 2014 tels qu'ils figurent au compte de gestion de la Trésorerie Principale de Beauvais, de la façon suivante :

Section de fonctionnement – Recettes

Art.002	81 752,87 €
---------------	-------------

Section d'investissement – Recettes

Lors de la réunion du comité Syndical du 10 décembre 2014, les délégués ont décidé de reverser une partie de l'excédent d'investissement en recettes de fonctionnement (Art.D2311-14 du CGCT)

Maintien en section d'investissement - Art.001	10 623, 68 €
Virement à la section de fonctionnement – Art 7785.....	150 000,00 €

Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

IV) Examen du projet de Budget Primitif 2015 et vote

Monsieur CABADET présente aux délégués le projet de budget primitif 2015 équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 140 319,87 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 10 623,68 €. Il leur demande s'ils ont des observations à faire. Ceux-ci n'en ayant pas, il est procédé au vote. Le projet de BP 2015 est approuvé à l'unanimité.

V) Retrait d'une commune

La commune de LE MESNIL THERIBUS demande son retrait du SMIOCE. Monsieur CABADET donne lecture de la délibération aux délégués et leur soumet le retrait. Les résultats sont les suivants :

	Pour :	Abstention :	Contre :	Décision :
Le Mesnil-Théribus :	13	5	26	Retrait refusé

Un courrier sera adressé au maire de la commune de LE MESNIL THERIBUS.

VI) Informations diverses

- Le rapport d'activité 2014 est consultable sur le site internet du SMIOCE – rubrique « réunions ».
- Tarifs votés par le bureau lors de la réunion du 10 mars 2015 – délibération jointe

La séance est levée à 18h50

**Compte-rendu du Comité Syndical
 du 8 décembre 2015
 Centre Socioculturel de Clermont**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 1^{er} décembre 2015, le comité syndical s'est réuni une seconde fois le 8 décembre 2015 sous la présidence de Monsieur CABADET.

Présents	23
Représentés	13

Monsieur CABADET remercie les délégués de leur présence et leur propose de débiter la réunion.

*** Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame GUILLAUME-MONNERY, déléguée de la commune de MARGNY-LES-COMPIEGNE est élue pour remplir cette fonction.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 1^{er} Avril 2015**

Monsieur CABADET demande aux délégués s'ils ont des observations à faire sur le compte rendu de la réunion du 1^{er} Avril 2015. Ceux-ci n'en ayant pas l'approuvent à l'unanimité.

Avant de demander aux délégués d'approuver l'ordre du jour, Monsieur CABADET leur propose de modifier celui-ci afin de revoir des tarifs votés par le bureau lors de la réunion du 18 Novembre 2015. Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

*** Approbation de l'Ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité

I) Débat d'orientations budgétaires

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, un débat doit avoir lieu dans les communes et établissements publics de 3 500 habitants et plus, sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir.

Monsieur CABADET signale aux délégués qu'en raison de la situation économique actuelle, la durée et le nombre de classes de découvertes 2016 n'augmenteront pas. Les dépenses de fonctionnement seront stables, il faudra prévoir courant 2016 ou début 2017 l'installation d'une nouvelle version de comptabilité en raison de la dématérialisation totale des pièces comptables fin 2017 et supporter les hausses prévues au cours de l'année 2016 (assurances – contrats de maintenance – chauffage – charges de personnel : remplacement d'un départ à la retraite). Il ne sera pas prévu de dépenses en section d'investissement.

II) Cotisation 2016

Son montant est de 0,35 € depuis 2014. Monsieur CABADET suggère aux délégués de ne pas l'augmenter. Ceux-ci acceptent à l'unanimité.

III) Retraits de communes

Les communes de BERNEUIL-SUR-AISNE – CHAMBLY – JAUX – ST-LEGER-AUX-BOIS ont demandé leur retrait du SMIOCE. Monsieur CABADET donne lecture de chaque délibération aux délégués et leur demande si des représentants des communes sont présents.

Monsieur DEBLOIS, délégué de la commune de JAUX et Madame FRAYER, déléguée suppléante de la commune de CHAMBLY prennent la parole. Ils expliquent que le conseil municipal a pris la décision de se retirer car les enseignants ne souhaitent plus partir en classes de découvertes et que leur commune participait financièrement aux projets culturels des écoles et à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Les délégués des communes de BERNEUIL-SUR-AISNE et ST-LEGER-AUX-BOIS n'étant pas là, Monsieur CABADET soumet aux délégués chaque retrait.

Les résultats sont les suivants :

BERNEUIL SUR AISNE	CHAMBLY	JAUX	ST LEGER AUX BOIS
24 contre			24 contre
9 abstentions	3 abstentions	2 abstentions	9 abstentions
3 pour	33 pour	34 pour	3 pour
retrait refusé	retrait accepté	retrait accepté	retrait refusé

Un courrier sera adressé aux maires de ces communes afin de leur indiquer la décision du comité syndical. Les communes dont le retrait a été accepté resteront redevables de la cotisation 2015.

IV) Convention de renouvellement de la ligne de trésorerie

La convention avec le Crédit Agricole Brie Picardie expirant fin décembre 2015, une proposition de renouvellement a été demandée auprès de cet organisme bancaire qui est favorable à la reconduction de cette ligne pour un montant de 100 000 €. Avant de soumettre la proposition aux délégués, Monsieur CABADET leur explique que cette ligne de trésorerie est nécessaire pour pouvoir payer en janvier 2016 tous les acomptes demandés par les directeurs des centres pour les séjours organisés au cours du 1^{er} semestre ainsi que les factures des séjours de Janvier à Mars, les communes ne payant les participations qu'après le vote du budget primitif. Les délégués après en avoir délibéré décident de solliciter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie le renouvellement de la ligne de trésorerie à court terme pour un montant de 100 000 € et confèrent toutes délégations à Monsieur CABADET pour la réalisation de cette ligne, la signature du contrat de prêt avec cet établissement prêteur.

V) Admission en non valeur

Les services de la Trésorerie de Beauvais nous ayant transmis un état de présentation et admission en non valeur d'un montant de 513,54 €, Monsieur CABADET donne lecture des titres concernés et demande aux délégués d'admettre en non valeur les titres suivants :

Année 2009	Année 2011	Année 2012	TOTAL
Titre 29 : 360,00 € Titre 274 : 31,72 €	Titre 104 : 27,74 €	Titre 169 : 94,08 €	513,54€

Les délégués acceptent à l'unanimité ces admissions en non valeur.

VI) Tarifs classes de découvertes

Monsieur CABADET explique aux délégués que certains tarifs de classes de découvertes qui avaient été votés par le bureau lors de la réunion du 18 Novembre 2015 sont à revoir en raison de l'augmentation du montant de la prestation « bagages porte à porte ». En effet, la SNCF a dû rechercher un autre transporteur en raison de la défection de celui qui assurait auparavant la prestation. Le nouveau transporteur n'appliquant pas les mêmes tarifs, la SNCF a dû modifier le montant de la prestation.

Monsieur CABADET soumet aux délégués la liste des tarifs qui leur a été remise. Ceux-ci adoptent à l'unanimité les nouveaux tarifs.

VII) Informations diverses

- Délibération du bureau du 26 Mai 2015 modifiant le tarif de certaines classes de découvertes – jointe en annexe
- Délibération du bureau du 18 Novembre 2015 concernant les tarifs 2016 de certaines classes de découvertes – jointe en annexe
- A la demande des services de la Trésorerie de Beauvais Municipale et en accord avec le bureau du contrôle budgétaire de la préfecture de l'Oise, des modifications ont été apportées au Budget Primitif 2015 afin de prévoir des opérations d'ordre. Les pages modifiées du Budget Primitif ont été envoyées à la Préfecture de l'Oise qui a apposé son visa le 23 Avril 2015. Ces modifications concernent :

Recettes de fonctionnement :

Article 7785 – 150 000 € mis au chapitre 042 « opérations d'ordre transferts entre sections » au lieu du chapitre 77 « excédent de fonctionnement transféré au compte de résultat »

Dépenses d'investissement :

Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections »

Article 1068 : 150 000 € (opération d'ordre non prévue lors du vote du Budget Primitif)

Recettes d'investissement :

Article 001 « Résultat d'investissement reporté » 160 623,68 € au lieu de 10 623,68 €

- Fin Juin 2016, Madame Nadège PRAQUIN aura totalisé le nombre de trimestres tous régimes confondus pour un départ à la retraite pour carrière longue, une demande d'avis préalable a été envoyée à la CNRACL. Madame Nadège PRAQUIN sera en principe radiée des cadres au 1^{er} Juillet 2016. Il conviendra de procéder dès le début de l'année 2016 au recrutement d'un agent afin que Madame PRAQUIN puisse assurer sa formation.

La séance est levée à 18h40.